

SÉANCE 15 juin 2017

Le quinze juin deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 juin, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JAILLIER.

Présents : Dominique JAILLIER, Maire, Gérard LÉTARD, 2^{ème} adjoint, Anne-Pascale LECLERC, 3^{ème} adjoint, Mickaël MOURIN, Ludovic DUTERTRE, Fanny MORILLON, Alain CHAUVEAU, Stéphane MARCHAND, Olivier GUILLET, Patrice CHRÉTIEN, Gwénaëlle REILLON, Gaël PINEAU.

Excusés : Magali LOINARD, Bertrand TOUEILLE, Aurélie BROSSIER.

Absent :

Madame Gwénaëlle REILLON est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 12

Votants : 12

COMMANDE PUBLIQUE

- Travaux salle des sports
- Travaux de voirie 2017 - attribution du marché
- Accès aux logiciels « comptabilité, état-civil... » via internet

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin piétonnier
- Demande de mise à disposition de la salle des sports au roller de Marigné-Peuton saison 2017-2018

INTERCOMMUNALITE

- « commune nouvelle »

FINANCES COMMUNALES

- Participation frais de fonctionnement école élémentaire Jean Guéhenno
- Participation frais de fonctionnement école maternelle Jean Jaurès de Cossé-le-Vivien
- Nouveau seuil de facturation fixé à 15 euros
-

ENVIRONNEMENT

- Installation classée GAEC de la Chapelle au lieu-dit « la Rouardière » à Laigné

ELECTIONS

- Elections sénatoriales

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 mai est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal en délibère et adopte le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

COMMANDE PUBLIQUE**QUESTION 1.1 - Travaux salle des sports**

M. le Maire rappelle que les courriers aux entreprises non retenues ont été envoyés et que les entreprises retenues vont être informées prochainement.

Il informe que les travaux vont démarrer en septembre et qu'il faut prévoir une 1^{ère} réunion de chantier avec les artisans courant juillet.

Concernant le financement du projet par emprunt, il informe aussi d'une proposition du crédit agricole pour un prêt de 240 000 euros, avec un taux fixe de 1.45% sur 15 ans, soit une échéance trimestrielle de 4 457.97 € et 1.75% sur 20 ans, soit une échéance trimestrielle de 3 562.05 €.

Monsieur le Maire est en cours de négociation avec le GAL Sud Mayenne pour le financement de lampes LED basse consommation de la salle des sports.

QUESTION 1.2 - Travaux voirie 2017 - attribution du marché

Délibération n°2017-DELIB-06-01

Vu le groupement de commandes pour un marché de travaux de voirie entre les communes d'Ampoigné, Laigné et Peuton, institué par délibération en date du 27 avril 2017,

Vu la consultation lancée le 15 mai 2017 auprès de 4 entreprises (Chaze TP, Ets Lochard Beaucé, Eurovia et Pigeon TP Anjou Loire),

Les résultats de l'ouverture des offres du vendredi 2 juin 2017 :

Entreprises	Prix HT	Prix TTC	Prix pour Laigné
Chaze TP	44 637.50 €	53 565.00 €	10 587.00 €
Ets Lochard Beaucé	40 385.00 €	48 462.00 €	8 585.00 €
Eurovia	43 915.00 €	52 698.00 €	6 615.00 €
Pigeon TP Anjou Loire	31 476.37 €	37 771.64 €	5 910.00 €

Sur proposition de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- retient l'entreprise PIGEON TP Anjou Loire pour un montant de 31 476.37 € HT,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- décide de solliciter les entreprises Mignot, Gesbert, Legendre et Houdayer pour les travaux de curage des fossés.

QUESTION 1.3 - Accès aux logiciels « comptabilité, état-civil... » via internet

Délibération n°2017-DELIB-06-02

Monsieur le Maire présente la nouvelle version dite « hébergée » du contrat de maintenance des logiciels et rappelle que plusieurs contrats de maintenance de logiciels sont conclus avec la Société Cegid public (paie, gestion financière, élection, état-civil, population,...).

Il propose de signer un contrat de services SAAS (offre hébergée) avec la Société Cegid Public.

Il présente les principaux points du contrat :

- L'objet : Cegid Public s'engage à fournir à la Commune le service et les prestations de mise en œuvre.
- La durée : 36 mois à compter de la livraison du Progiciel et/ou du logiciel, renouvelée par période de 12 mois par tacite reconduction
- Le prix : Prestation de mise en œuvre : 250.00 € HT et abonnement mensuel : 80.00 € HT pour 2 utilisateurs.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve le contrat de services SAAS avec la société Cegid Public,
- autorise M. le Maire à signer ce contrat et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DOMAINE ET PATRIMOINE

QUESTION 2.1 - Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin piétonnier

Délibération n°2017-DELIB-06-03

M. le Maire fait part de la demande de Mr et Mme JAGUELIN Loïc, domicilié à Laigné 9, rue des boutons d'or, d'acquiescer une partie du chemin piétonnier autour du lotissement champfleury en limite de sa parcelle afin d'agrandir son abri de jardin actuel pour en faire un garage lié à son activité.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- émet un avis défavorable à la demande de Mr et Mme JAGUELIN Loïc.

QUESTION 2.2 - Demande de mise à disposition de la salle des sports au roller de Marigné-Peuton saison 2017-2018

Délibération n°2017-DELIB-06-04

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le club de roller de Marigné- Peuton utilise notre salle des sports pour leurs entraînements hivernaux (de novembre à mars) depuis de nombreuses années. L'occupation de la salle est facturée à la communauté de Communes du Pays de château-Gontier.

La convention de partenariat entre la commune de Laigné et la Communauté de Communes du Pays de château-gontier qui régit cette mise à disposition expire au 31 aout 2016.

La Communauté de Communes du Pays de château-gontier propose de signer un avenant à cette convention initiale, pour une utilisation de la salle des sports jusqu'au 31 aout 2020.

Après avoir donné lecture de la délibération communautaire et du projet d'avenant,

Vu le commencement des travaux d'isolation de la salle des sports prévu pour septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les termes de l'avenant, et autorise Monsieur Le Maire à procéder à la signature. Toutefois au regard des travaux à venir, l'utilisation de la salle des sports par le roller ne sera pas possible pour l'année 2017.

INTERCOMMUNALITE

QUESTION 3.1 - Commune nouvelle

Les conseillers seront convoqués le mercredi 5 juillet 2017 à 20h30 à la Mairie. M. le Maire précise que chaque commune délibèrera en même temps pour le passage en « commune nouvelle » et pour le nom de cette « commune nouvelle ».

Une réunion plénière aura lieu le lundi 26 juin à 20h30 à la salle de la cantine pour les conseillers de Laigné et d'Ampoigné afin de se mettre d'accord sur le nom de cette « commune nouvelle ».

Il rappelle qu'une réunion publique aura lieu le 19 juin à Laigné et le 21 juin à Ampoigné à 20h15 dans la salle des fêtes de chaque commune.

FINANCES COMMUNALES

QUESTION 4.1 - Participation frais de fonctionnement école élémentaire Jean Guéhenno

Délibération n°2017-DELIB-06-05

Dans le cadre de la participation des communes rurales aux dépenses scolaires de l'année 2016/2017, le montant des participations aux écoles primaires et maternelles a été calculé sur la base du compte administratif 2015, soit :

- 1 063.20 € pour un enfant scolarisé en maternelle
- 408.60 € pour un enfant scolarisé en primaire

Le coût global de la participation communale s'élève à la somme de 817.20 €uros, pour 2 enfants scolarisés en primaire.

Le Conseil municipal, après délibération :

- décide à l'unanimité le paiement des participations dues aux écoles publiques de Château-gontier pour un montant de 817.20 €uros.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6558 au budget primitif 2018

QUESTION 4.2 - Participation frais de fonctionnement école maternelle Jean Jaurès de Cossé-le-Vivien
Délibération n°2017-DELIB-06-06

Dans le cadre de la participation des communes rurales aux dépenses scolaires de l'année 2016/2017, le montant par enfant ne résidant pas à Cossé-le-Vivien a été fixé à 796.74 €.

La participation communale s'élève à la somme de 796.74 €uros, pour 1 enfant scolarisé en maternelle.

Le Conseil municipal, après délibération :

- décide à l'unanimité le paiement de la participation due aux écoles publiques de Cossé-le-Vivien pour un montant de 796.74 €uros à l'article 6558.

QUESTION 4.3 - Nouveau seuil de facturation fixé à 15 euros

Délibération n°2017-DELIB-06-07

Le contenu du décret n°2017-509 du 7 avril 2017 vient de modifier l'article D1611-1 du code général des collectivités territoriales. Ce dernier précise désormais que : « le seuil prévu à l'article L.1611-5 est fixé à 15 euros à l'exception des créances des établissements publics de santé pour lesquelles il est de 5 euros ».

Ce nouveau seuil permet de limiter le coût de la gestion administrative des recettes pesant sur les collectivités territoriales et de recentrer les moyens consacrés aux actes de poursuite sur les créances les plus significatives.

Ce seuil s'applique depuis la publication de ce décret à savoir le 9 avril date de publication du JO n°0085.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve le nouveau seuil de 15 euros de mise en recouvrement des produits locaux.
-

ENVIRONNEMENT

QUESTION 5.1 - Avis d'enquête publique en vue d'exploiter un élevage avicole de 40 000 emplacements au lieu-dit « la Rouaudière » à Laigné

Délibération n°2017-DELIB-06-08

Vu la demande de M. le Préfet ;

Vu le titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement et notamment ses articles L.512-7 et suivants et R.512-46-1 à R.512-46-24 ;

Vu la demande d'enregistrement et le dossier déposé le 23 décembre 2016, complété le 9 mars 2017, par le GAEC de la Chapelle, en vue d'exploiter un élevage avicole de 40 000 emplacements, au lieu-dit « la Rouaudière » à Laigné ;

Vu l'avis du 30 mars 2017 de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations déclarant le dossier complet et régulier ;

Considérant que le projet relève de la procédure de l'enregistrement pour la rubrique n°21111-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : activité d'élevage, vente, etc, de volailles, gibier à plumes, à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques. Autres installations que celles visées au 1 et détenant un nombre d'emplacements pour les volailles et les gibiers à plumes supérieurs à 30 000 ;

Vu l'enquête publique réalisée du 9 mai 2017 à 8h au 6 juin 2017 à 12h30 à la mairie de Laigné ;

Vu l'affichage concernant l'enquête publique apposé par nos soins, à l'extérieur de la Mairie, à Laigné, du 20 avril au ;

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et transmise à l'ensemble du conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après délibération et avoir procédé au vote (12 votants : 12 avis favorables) :

- émet un avis favorable sur le projet dont le plan d'épandage qui répond aux exigences réglementaire sur le territoire de la commune.

ELECTIONS

QUESTION 6.1 - Elections sénatoriales

M. le Maire informe que les conseillers devront se réunir le vendredi 30 juin 2017, date impérative et obligatoire, afin de désigner les délégués et les suppléants pour l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017. Les conseillers seront convoqués ce jour à 19h00 à la Mairie.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire souhaite faire un ajout à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à cette demande.

QUESTION 7.1 - Convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire » sur le site de la caisse d'allocations familiales, dans le cadre du remplacement du service CAFPRO par le service CDAP (consultation du dossier allocataire par les partenaires)

Délibération n°2017-DELIB-06-09

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence de la convention de service signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne, permettant aux personnels dûment habilités, de consulter la base de données Allocataires de la CAF, afin de faciliter l'exercice de leurs missions, via le service CAFPRO. Un nouvel espace sécurisé nommé «Mon compte partenaires» est créé sur le site de la CAF, il intégrera progressivement tous les services dématérialisés auxquels les personnels ont accès.

Dans ce cadre, le service CAFPRO sera remplacé dès la fin de juillet 2017 par le service CDAP, nécessitant la signature d'une nouvelle convention, permettant la délivrance de nouveaux identifiants de connexion aux agents dûment habilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'accès à l'espace sécurisé «mon compte partenaire» et tous les documents s'y afférent.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

- Organisation du pique-nique des bénévoles : Mme LECLERC fait un tour de table pour finaliser les dernières inscriptions et procéder à l'organisation de la journée.

- Semaines « argent de poche » : 12 jeunes participeront à cette activité.
 - Semaines « théâtre » : 12 stagiaires par semaine se sont inscrits à cette animation
 - Départ en retraite de Marie-Elisabeth PAYEN DE LA GARANDERIE
-

La prochaine séance aura lieu le vendredi 30 juin à 19 heures 00.

La séance s'est achevée à 22 heures 40.